



*Procès-verbal*  
*Le mardi, 7 décembre 1999 - n° 74*

*10 heures*

**Président : M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.  
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

## **TABLE DES MATIÈRES**

La séance est ouverte à 10 h 05.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### **AFFAIRES COURANTES**

#### **Dépôts de documents**

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999, de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec.

(Dépôt n° 782-19991207)

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE, conformément à l'article 392 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, le rapport annuel 1998-1999 de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec soit déferé à la Commission des affaires sociales pour étude;

QUE la ministre de la Santé et des Services sociaux soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Cette motion est adoptée.

\_\_\_\_\_

M. Julien, ministre délégué à l'Industrie et au Commerce, dépose :

Le rapport annuel de la Société du Parc industriel et portuaire Québec-Sud, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 783-19991207)

7 décembre 1999

---

### Dépôts de rapports de commissions

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 3 décembre 1999, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 81, Loi concernant le regroupement de la Municipalité de Mont-Tremblant, de la Ville de Saint-Jovite, de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de la Paroisse de Saint-Jovite.

(Dépôt n° 784-19991207)

M. Lachance (Bellechasse), à titre de président, dépose les rapports de la Commission des transports et de l'environnement qui :

— le 2 décembre 1999, a étudié en détail le projet de loi :

n° 58 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 785-19991207)

— le 3 décembre 1999, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 89, Loi modifiant la Loi sur les transports en matière de camionnage en vrac.

(Dépôt n° 786-19991207)

### Présentation de projets de loi

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 390 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Revenu concernant le recouvrement d'un montant en vertu d'une loi fiscale.

La motion est adoptée.

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

7 décembre 1999

---

**Motions sans préavis**

Mme Normandeau (Bonaventure) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la désignation du parc de Miguasha au statut de Site du patrimoine mondial de l'UNESCO, symbolisant et reconnaissant la valeur universelle exceptionnelle de ce parc, afin qu'il soit protégé au bénéfice de toute l'humanité et félicite l'équipe de direction pour les efforts qu'elle a déployés à cette fin.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

---

M. Pelletier (Chapleau) présente une motion concernant l'octroi d'un statut bilingue à la nouvelle ville fusionnée d'Ottawa; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Brassard, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des transports et de l'environnement procède à des consultations particulières sur le projet de loi n° 90, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives concernant la gestion des matières résiduelles, le mercredi 8 décembre 1999 et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

- 11 h 15 à 11 h 30 Remarques préliminaires du gouvernement suivies de celles de l'opposition
- 11 h 30 à 12 h 00 Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets
- 12 h 00 à 12 h 30 Centre patronal de l'environnement du Québec
- 12 h 30 à 13 h 00 Réseau environnement

**7 décembre 1999**

---

- 15 h 00 à 15 h 30 Fédération des municipalités du Québec
- 15 h 30 à 16 h 00 Union des municipalités du Québec
- 16 h 00 à 16 h 30 Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec
- 16 h 30 à 17 h 00 Union québécoise pour la conservation de la nature
- 17 h 00 à 17 h 30 Barreau du Québec
- 17 h 30 à 18 h 00 Société Les quotidiens du Québec & l'Association canadienne des journaux
- 18 h 00 à 18 h 15 Remarques finales de l'opposition suivies de celles du gouvernement

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 20 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition;

QUE le ministre de l'Environnement soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143.1 du Règlement et en application de l'article 84 dudit Règlement, la motion est adoptée.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

**7 décembre 1999**

---

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée des projets de loi n° 85, Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, et n° 94, Loi sur l'administration financière.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

À 11 h 32, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 décembre 1999, à 10 heures.

**SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le vendredi 3 décembre 1999, à 15 h 35, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Paquin (Saint-Jean), le représentant du premier ministre, de M. Tranchemontagne (Mont-Royal), le représentant du Chef de l'opposition officielle, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

- n° 75 Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

*Le président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**